

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA II - 2035 L'AEROPORT-ARIANA TUNISIA
FAX N° (216-70) 836 568/837 041 PHONE N° (216-70) 837 322

**OBJET: CONSULATATION PP23/132
LOCATION D'UN PICK UP AND LAY DOWN MACHINE**

La Compagnie Tunisienne de Forage se propose de lancer une consultation pour la location d'un pick up/Lay down machine certifié pour assurer le gerbage et le dégerbage du matériel tubulaire suivant :

(CSG 16", 13"3/8, 9"5/8, 7" ; DP & HWDP 5" & 3"1/2 ; DC 9"1/2, 8", 6"1/2 & 4"3/4 ; Tubing 2"7/8, 3"1/2 & 4"1/2) durant les opérations de forage ou de workover du Rig 06 (***hauteur de plancher : 9,2 m, largeur de V-DOOR : 1.52 m & la distance entre la tête de puits et la clôture est 62m***), dans un milieu désertique et répondant aux normes de sécurité pour travailler dans un environnement pétrolier et ce pour une période estimée à 4 mois et ceci conformément aux termes de références ci-joint en ANNEXE.

Régime de travail :

L'appareil proposé sera exploité 24h/24h 7jrs/7.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en HTVA conformément à la procédure de soumission ci-après.

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe doit :

**** être adressée au nom de :***

Monsieur le Président Directeur Général

**** Porter uniquement :***

- l'adresse de la CTF,*
- les références de la consultation (PP 23-132),*
- la mention " NE PAS OUVRIR "*

**** contenir à l'exclusion de tout autre document :***

- Le texte de la consultation & Annexe signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire ainsi que la documentation demandée en Annexe.*
- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe I) dûment rempli, signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.*

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le
02/03/2023 à 10H

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi).

Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant et sera retenue l'offre moins disant selon la variante 1 qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

Conditions particulières

- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING

ANNEXE

Location d'un pickup and laydown machine certifié par le Constructeur et destiné pour assurer le gerbage et le dégerbage du matériel tubulaire (CSG 16", 13"3/8, 9"5/8, 7" ;DP & HWDP 5" & 3"1/2 ; DC 9"1/2, 8", 6"1/2 & 4"3/4 ; Tubing 2"7/8, 3"1/2 & 4"1/2) durant les opérations de forage ou de workover du Rig 06 (hauteur de Plancher : 9.2 m, largeur de V-DOOR : 1.52 m & la distance entre la tête de puits et la clôture est 62m) dans un milieu désertique et répond aux normes de sécurité pour travailler dans un environnement Pétrolier et ce pour une période estimée à 4 mois environ.

Conditions de location :

I/- Variante 1 :

Prix forfaitaire par mois (matériel et personnel)

Régime de travail : 7jrs/7 & 24h/24

Dans le cas ou la location s'achève avant la fin du mois alors le tarif sera calculé au prorata.

- A définir le nombre de personnes à affecter par 24 h de travail
- La location débute après réception technique de l'engin sur site et prendra fin à la libération de l'engin sur site.

II/- Variante 2:

1- Tarif Opération avec personnel par jour :

2- Tarif standby avec personnel par jour :

3- Tarif standby sans personnel par jour :

Personnel (à définir le nombre de personnes à affecter par 24 h de travail)

1- Tarif Chef Operateur par jour :

2- Tarif Operateur par jour :

III/- Frais de Mob/Demob (lump sum). (A définir le nombre de colis à mobiliser)

IV/- Autres Conditions :

•Transport appareil entre puits sur camions semi-remorque : à charge CTF

-Energie (Génératrice) : fournie et à charge prestataire.

•Le gasoil à charge de la CTF.

-Hébergèrent du personnel : à charge CTF

•Transport du personnel du prestataire : fourni et à charge prestataire : (La voiture transportant le personnel ainsi que le chauffeur doivent être conformes avec la procédure de gestion de Déplacement "journey management" attachée).

- Test PCR/Rapide : A réaliser par le prestataire à sa charge si demandé
- La location débute après réception technique de l'engin sur site et prendra fin à la libération de l'engin sur site
- Chargement et déchargement de l'appareil sur le site du prestataire est à charge du prestataire
- Le prestataire est appelé à traiter les pannes durant la période de location dans les plus brefs délais.
- Covid test rapid ou PCR test (selon la situation pandémique) doit être réalisé pour chaque embarquement du personnel sur site de travail est à charge du prestataire.

IV/- Documentations

- A fournir les CVs, la matrice de formation et les certificats des aptitudes médicales du personnel Désigne à travailler sur l'appareil.

- A fournir : Le COC original, les certificats d'inspection valide, le manuel de maintenance et opératoire de l'appareil (OEM).

- A fournir : L'historique de la maintenance (révision générale, révision partielle, maintenance Préventive) sur l'appareil et les rapports de la révision générale.

- A fournir : les rapports (ordre de travail ...) de la dernière révision générale et révision partielle pour le groupe électrogène avec le nombre d'heures de travail jusqu'a maintenant.

- A fournir l'analyse des risques et le plan d'identification des dangers associés aux opérations de L'appareil.

*- le prestataire est appelé à se conformer aux exigences du métier pour un environnement pétrolier ATEX. La CTF avec le client direct (OMV) effectueront une ou plusieurs missions d'inspection en vue de réceptionner l'appareil avant sa livraison finale sur le site de travail.
Les résultats issus des inspections seront traités par le prestataire sans modifier l'offre financière objet de la dite location.*

ANNEXE I

BORDEREAU DES PRIX EN DT - HTVA

<i>DESIGNATION</i>		<i>Période de location</i>	<i>Tarif de location par jour</i>	<i>Tarif Total</i>
<i>Variante 1</i>	<i>Location d'un pick up & lay down machine avec personnel (Forfait)</i>	<i>Mensuelle (Forfait)</i>		
	<i>Frais de Mob/Demob (lump sum). (A définir le nombre de colis à mobiliser)</i>			
<i>Variante 2</i>	<i>Tarif Opération avec personnel</i>	<i>120 jours (*)</i>		
	<i>Tarif standby avec personnel</i>			
	<i>Tarif standby sans personnel</i>			
	<i>Tarif Chef Operateur</i>			
	<i>Tarif Operateur</i>			
	<i>Frais de Mob/Demob (lump sum). (A définir le nombre de colis à mobiliser)</i>			

() : Nombre de jours de location estimative.*

Prestataire :

Non et prénom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Date :